

BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 1^{er} avril 2011

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Chibougamau

La décision ministérielle 32-1635B refusant à l'inscription les claims 5274542, 5274553, 5274558 et 5274587 jalonnés pour Apella Resources Inc. et les claims 5274415 à 5274421, 5274423, 5274424, 5274427, 5274430 et 5274431 jalonnés pour Réjean Picard, dans les cantons de Rinfrét et Lemoine (Feuillets S.N.R.C. 32G/16 et 32H/13), est exécutoire depuis le 26 mars 2011.

Une partie de ce territoire sera disponible au jalonnement à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1).

PRÉPARÉ PAR :

Brigitte Dionne

APPROUVÉ PAR :

[Signature]

DATE :

1^{er} avril 2011